



Suivi de la reproduction de la Guifette noire en Marais Poitevin en 2022.



Guifette noire. © RNR Vacherie

Jean-François Blanc



Introduction / Contexte

La Guifette noire est en déclin quasi constant en France sur le long terme (180 couples en moyenne depuis 10 ans), avec une population qui oscille entre 100 et 137 couples entre 2018 et 2020. En 2020, l'essentiel de la population (80%) se situe en Brière, dans les marais charentais (14%), et de manière plus anecdotique en Marais Poitevin (Trotignon, J. 2021).

La population nicheuse du Marais poitevin, compte en moyenne 30 couples sur la période 1992-2019, année à partir de laquelle elle marque un déclin important : 7 couples avec 6 jeunes à l'envol en 2020, 11 à 13 couples avec 2 jeunes à l'envol en 2021. En 2022, il n'y a eu aucun couple cantonné.

Le travail de suivi présenté ici, fait la synthèse des observations et recherches menées afin de localiser une éventuelle colonie de reproduction : recherches qui se sont avérées vaines.

Ce travail a été réalisé grâce et dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin, coordonné par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

La recherche des colonies a été réalisée par : Blanc, J.F., Molinari F., & Turpaud-Fizzala V.

Présence au printemps 2022 :

En 2022, la Guifette noire est très peu observée dans le Marais Poitevin, avec 27 données obtenues entre le 17/04 et le 15/06, les observations concernant 1 à 8 individus au maximum. A titre comparatif, en 2021, l'espèce avait donné lieu à 140 données, les observations concernant jusqu'à 23 individus.

Les raisons de la rareté de l'espèce cette année, se trouvent liées au fort déficit hydrique depuis l'hiver précédent, qui offre très peu de sites d'alimentation ou de reproduction potentiels, suivi de plus par un épisode de sécheresse sévère pendant le printemps.

En outre, il n'y a eu aucun cantonnement de Guifette noire en 2022.

Recherche des cantonnements :

Dès le mois d'avril de nombreux secteurs du marais avaient un niveau d'eau très bas, certains étant déjà quasiment en assec (Longeville sur mer, Angles). Les secteurs présentant des niveaux d'eau plus élevés se trouvaient sur les communes de Triaize, de Saint-Denis du Payré et des Magnils-Régnières. Sur la commune de Champagné les marais, où la reproduction a été la plus fréquente ces dernières années (sur la RNR de la Vacherie), seules quelques tonnes de chasse présentaient des niveaux d'eau plus importants, mais celles-ci ne possédaient pas de végétation aquatique. Néanmoins, les guifettes ont montré quelques velléités de cantonnement sur cette commune, particulièrement sur les tonnes se trouvant autour de RNR de la Vacherie. Entre les 3 et les 12/05, l'espèce y est observée quasi quotidiennement, quelques oiseaux paradant parfois sur de courtes périodes, les effectifs fluctuant entre 1 et 8 individus. Par la suite, entre la mi-mai et la mi-juin, l'espèce n'est observée que de manière ponctuelle en Baie de l'Aiguillon, sur les terrains de la pré-mizotière (3 données concernant 1 ou 2 oiseaux). La dernière donnée est obtenue le 15/06 sur la commune de Champagné les marais avec 3 oiseaux.

Ailleurs dans le marais des parades ont également été notées sur le communal des Magnils-Régnières (2 les 29/04 et 10/05, les visites entre temps n'ayant donné lieu à aucune observation). Deux oiseaux, possiblement les mêmes sont vus paradant sur le communal de Triaize le 29/04.

La Réserve de Saint-Denis du Payré, qui présentait également un niveau d'eau plus élevé que la moyenne locale, n'a été visitée que deux fois par l'espèce : 6 le 17/04 et 5 le 6/05.

L'espèce a été recherchée régulièrement jusque début juin sur les secteurs présentant encore de l'eau (les tonnes de chasse en particulier autour de Triaize, Saint-Michel en l'Herm, et Saint-Denis du Payré), mais n'a pas été observée. En conclusion il n'y a eu aucun cantonnement de Guifette noire en 2022.

Mise en place de protections :

Sur la RN de Saint-Denis du Payré, 15 radeaux avaient été installés pour favoriser la reproduction de l'espèce, sur une baisse en eau début avril, mais les guifettes n'y ont accordé aucun intérêt.

Conclusion :

Le statut de la Guifette noire en Marais poitevin a atteint un niveau de précarité inédit jusque-là : pour la première fois depuis 1992, l'espèce n'y a pas niché. La population diminue, le succès reproducteur y est très bas, et les conditions d'accueil s'altèrent. En outre, l'espèce ne sera certainement plus qu'une nicheuse occasionnelle à l'avenir, avant d'y devenir une nicheuse éteinte.

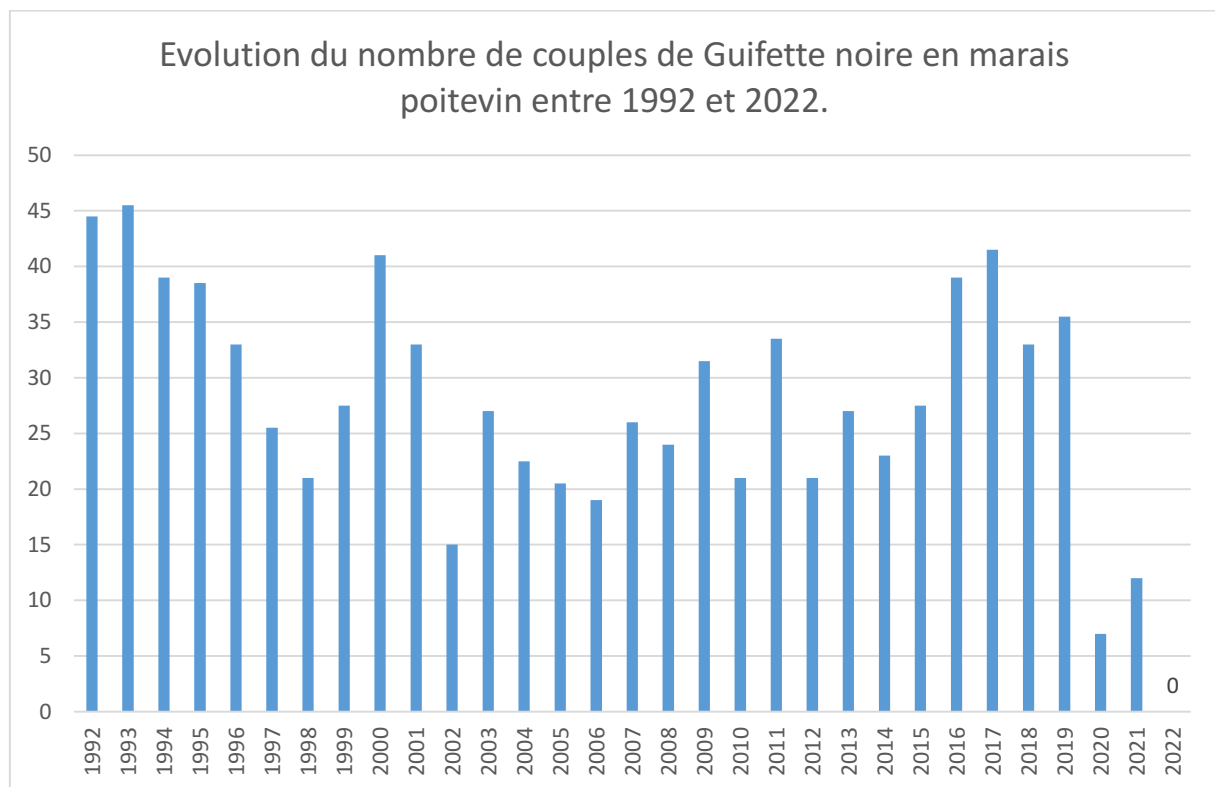


Fig.1. Nombre de couples cantonnés de Guifette noire sur la période 1992-2022.